

DÉLIBÉRATION N° CS 2025-01-001

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 7

Votants : 9

Le quorum n'étant pas atteint lors d'une première assemblée légalement convoquée le 07 janvier pour se réunir le 14 janvier 2025, l'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, légalement convoquée à nouveau le 14 janvier compte tenu de l'urgence, s'est réunie le 16 janvier, à l'atelier CycloB, rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Martine BOUTET

Messieurs Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

1 pouvoir de Monsieur Philippe PELLETIER à Monsieur Jean GORIOUX

1 pouvoir de Monsieur Hubert COUPEZ à Madame Ornella TACHE

Présents / Membres suppléants**Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN – Isabelle COSSON (*excusée*) – Lina BESNIER – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Hubert COUPEZ – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE
Jean-Luc FOURRÉ – Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ
Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Patrick BOUSSATON
Philippe PELLETIER (*excusé*) – François VENDITTOZZI

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

07 janvier 2025

14 janvier 2025

Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

07 et 14 janvier 2025

Publication (affichage) ou notification du :

17 janvier 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11,

Vu la délibération n° CS 2024-01-006 du 05 février 2024 approuvant le budget primitif 2024,

Considérant la nécessité d'augmenter les crédits budgétaires au chapitre 011 afin de pouvoir passer les rattachements de charges et ainsi déterminer le montant plus précis du déficit 2024, ceci en conservant l'équilibre du budget,

Monsieur le Président propose au comité syndical d'autoriser les modifications ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-611-7213 : Contrat de prestations de services	-	2 142 000,00 €	-	-
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	-	2 142 000,00 €	-	-
R-706888-7213 : Autres	-	-	-	2 142 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	-	-	2 142 000,00 €
Total fonctionnement	-	2 142 000,00 €	-	2 142 000,00 €
Investissement				
D-13912-01 : Subv. Inv. Actifs amort. - Régions	20 837,08 €	-	-	-
R-13913-01 : Subv. Inv. Actifs amort. - Départements	-	-	20 837,08 €	-
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 837,08 €	-	20 837,08 €	-
Total investissement	20 837,08 €	-	20 837,08 €	-
Total Général		2 121 162,92 €		2 121 162,92 €

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical,
7 membres présents, 9 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise toutes les décisions modificatives ci-dessus explicitées,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2^{ème} Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Président,
Jean GORIOUX

Fait à Surgères, le 17 janvier 2024
Extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

